

123 SOLEIL
Société à Responsabilité Limitée -Au capital de 7 200euros
Siège Social : 30 RND 7 - 13670 SAINT-ANDIOL

R.C.S. TARASCON B 453 827 107 CHRONO 2004 B 182

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE
Du 31 décembre 2023

L'an deux mille VINGT TROIS le 31 décembre à dix-huit heures, les associées de la SARL 123 SOLEIL se sont réunies en assemblée générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation qui leur en a été faite par la Gérance dans les formes statutaires.

Sont présentes :

- Madame Chrystelle QUAGHEBEUR, associée, titulaire de 33 parts sociales
- Madame Christiane DUCREUX, associée Gérante titulaire de 34 parts sociales
- Madame Kristina QUAGHEBEUR, associée titulaire de 33 parts sociales

Soit au total de 100 parts sociales

L'assemblée réunissant la totalité des parts sociales peut valablement délibérer.

Madame Christiane DUCREUX, associée, prend la présidence de l'assemblée et constate que toutes les associées sont présentes et elle tient à la disposition des associées les pièces suivantes :

- Le rapport de gestion des comptes annuels

Mme Ducreux rappelle que l'assemblée doit délibérer *sur la nécessité de décider* la poursuite de l'activité de la SARL 123 SOLEIL malgré les pertes de plus de la moitié du capital social.

Résolution unique

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19heures.

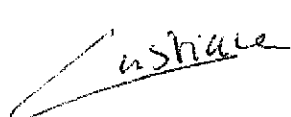
Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Saint-Andiol, le 31 décembre 2023

Chrystelle QUAGHEBEUR
Associée



Christiane DUCREUX
Associée-gérante



Kristina QUAGHEBEUR
Associée

